

RAPPEL AUX ORGANISATEURS : Pour qu'une épreuve compte pour le Championnat de Belgique, il faut que le trial soit inscrit au calendrier national 2 mois avant la date, et que le Règlement Particulier soit renvoyé pour approbation au secrétariat de la Commission Sportive 2 mois avant la date de la course. Toutefois les épreuves inscrites au calendrier après le 1^{er} juillet de l'année en cours ne pourront pas compter pour le Championnat de Belgique. (Art 03/24).
Le paiement réclamé par la F.M.W.B doit être effectué pour obtenir l'attestation d'assurances.

REGLEMENT PARTICULIER.

Club organisateur . . **Trial Club Centre Ardenne** en abrégé **T.C.C.A**
Statutairement membre effectif F.M.W.B. Code Club F.M.W.B : **000 - 604 .**
Nom et adresse du Correspondant du Club Organisateur : Lecomte Charles
Rue des Hêtres, 3 6800 Libramont.
Tél : 061 / 22 33 54 Fax : 061 / 22 33 54 E-mail : clecomte32@gmail.com
G.S.M : 0475 950 350

Désignation de l'épreuve : « **DIXIEME TRIAL DU HAUT BI** »

Art 1. Le club susmentionné organisera le **21 mai 2017** un :

*Trial National / Trial Européen / Trial International (*)*

L'épreuve ne sera pas organisée exclusivement sur circuit fermé.

Ouverte pour les catégories suivantes : Internationaux – Nationaux – Juniors – Seniors - Gentlemen –
Randonneurs – Classics - Loisirs et Espoirs – 125 et - 80.

Art 2. L'épreuve sera régie par le Code Sportif National Belge, et ses annexes respectives (Manifestations
Nationales – Européennes - Internationales) (*).

Art 3. Les officiels de service désignés sont les suivants :

Directeur de course : A désigner par la Fédération Motocycliste de Belgique

Directeur de course adjoint : A désigner par la Fédération Motocycliste de Belgique

Commissaire d'organisation : **Charles LECOMTE** G.S.M : 0475 950 350

Responsable du Service Médical : Croix rouge .

Cette liste non exhaustive ne fait pas mention d'autres officiels tels que par exemple les commissaires techniques, les délégués des sections provinciales, les chronométreurs, les contrôleurs de sections, etc ...

Communications urgentes le jour de l'épreuve :

Nom : Lecomte Charles (Tél : 0475 950 350)
Henry Robert (Tél : 0479 556 181).

Art 4. **Le contrôle technique aura lieu à partir de 8 h 30 à l'adresse suivante** à l'adresse suivante :

Rue de la Bonne Fontaine (à l'extrémité) à Bertrix .

Art 5. Les inscriptions se feront à partir de **8 heures 30** à l'adresse suivante :

Rue de la Bonne Fontaine à Bertrix

Art 6. Le premier départ sera donné à **9 heures 31**, les autres de minute en minute dans l'ordre suivant selon l'article 03 / 12 :

Classic, Loisirs, Espoirs 125 et 80
Randonneurs, Gentlemen
Juniors et Seniors
Nationaux
Internationaux

de 9 heures 15 à 9 heures 35
de 9 heures 36 à 10 heures 05
de 10 heures 06 à 10 heures 45
de 10 heures 46 à 10 heures 57
de 10 heures 58 à 11 heures 05

(*) Biffer les mentions inutiles

Art 7. Le temps de course (Art 03 / 11.04) déterminé par le Groupe de Travail Trial est de **6 heures** .
(+ 20 minutes pénalisantes).

Nombre de sections prévues par tour : 8 sections.

Nombre de tours prévus : 4 tours .

Art 8. Tout pilote s'écartant de l'itinéraire et / ou empiétant sur des propriétés riveraines, sera automatiquement déclassé, et les dégâts éventuels occasionnés seront portés en compte de ceux-ci (Art 03/11.2).

Art 9. **Droit d'inscription des trials nationaux, européens et internationaux.**

Le montant maximum de l'engagement pour tous les pilotes inscrits (licenciés ou non) est de **25 €** pour toutes les épreuves inscrites au calendrier 2016. Le droit d'engagement est de 5 € pour les assistants. Dans ce montant d'engagement 2 € seront prélevés en faveur des pilotes sélectionnés pour représenter la Belgique au Trial des Nations.

Les pilotes non licenciés (F.M.W.B et V.M.B.B) s'acquitteront, en plus, de la somme de **20 €**, représentant le montant de la licence « **Une manifestation** » sont compris dans ce montant la somme de **11,56 €** pour l'assurance individuelle obligatoire (Adeps et Bloso) et **8,44 €** pour la cotisation FMWB .

Les pilotes titulaires d'une assurance individuelle équivalente et qui en feront la preuve (**attestation de la compagnie d'assurances**) ne s'acquitteront que de **9 € (8,44 €)**.

La caution dossard est **15 €** remboursables en fin d'épreuve (dossard nettoyé et non endommagé).

Le pilote et son assistant doivent se présenter au bureau d'inscription au plus tard 15 minutes avant la première minute du timing attribué à sa catégorie. En cas de non respect de cette règle, le pilote recevra une pénalité de 5 points. Cette pénalité ne pourra être infligée que par le directeur de course et elle sera inscrite sur la carte du premier tour (+ 5)

Art 10. **Procédure et délai de réclamation** (Extrait partiel du code disciplinaire Art 5.2).

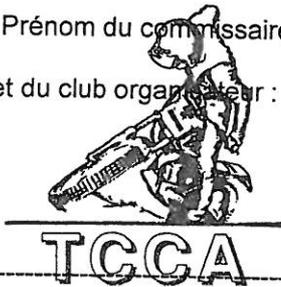
Toute réclamation doit être soumise et signée uniquement par la personne directement concernée.

Chaque réclamation ne doit se référer qu'à un seul objet et être présentée 30 minutes au plus tard après la publication des résultats, et remises entre les mains du directeur de course, accompagnées de la caution de 115 €.

Art 11. Un exemplaire du présent règlement particulier devra obligatoirement être affiché au Bureau de Course.

Nom, Prénom du commissaire d'organisation : Charles Lecomte.

Cachet du club organisateur :



Signature :

Epreuve inscrite au calendrier national le **15 mai 2016**

Païement de l'assurance effectué le / / 2016.

Règlement Particulier rentré à la F.M.B / B.M.B le / / 2016 .

Règlement approuvé par le Directeur de course le / / 2016.

Je soussigné Directeur de course, déclare que le R.P de cette épreuve est rédigé en accord avec le code sportif, et ses annexes respectives.

Signature du Directeur de Course.

Sceau de la Commission Sportive Nationale.

.....

Remarques éventuelles émanant du Bureau Permanent de la Commission Sportive nationale :